

COMPTE RENDU SYNTHESE ET AFFICHAGE

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 08 DECEMBRE 2017






Présents : CALVET Guy, AUCLAIR Louis-Dominique, MARTY Nadège, CALVET Carole, CALVO Christophe.

Absents : BOCQUIER Éric, VILLEROY-ATLE Eulalie.

Absents avec procuration : FRIGOLA Dominique, BISMUTH Serge.

Secrétaire de séance : MARTY Nadège

ORDRE DU JOUR

-  Virement de crédit du compte 022 sur le compte 61521
-  Contribution financière aux frais de fonctionnement des écoles communales de Saint-Paul
-  Virement de crédit du compte 022 sur le compte 66111 AEP
-  Virement de crédit des comptes 022 et 6541 sur le compte 66111 AEP
-  Virement de crédit du compte 022 sur le compte 739223 COMMUNAL


Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00.

Approbation du Conseil Municipal du 03 novembre 2017 : Adopté à l'unanimité

 **Délibération** : Virement de crédit du compte 022 sur le compte 61521

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Dépenses imprévues	022		1 620,00			
Terrains				61521		1 620,00
Fonctionnement dépenses			1 620,00			1 620,00
		Solde	0,00			

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

 **Délibération** : Contribution financière aux frais de fonctionnement des écoles communales de Saint-Paul

Les membres présents du conseil municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire, ont délibéré et :

Valident la méthode de calcul présentée ci-dessous, pour le coût moyen par élève scolarisé,

Coût de l'ensemble des dépenses de fonctionnement des écoles pour
L'année scolaire (sept N-1 / juin N)


Coût moyen par élève = _____

Nombre total d'élèves scolarisés en septembre N-1

Preignent note que ce coût moyen annuel est de 743.39€ pour l'année scolaire 2016-2017


Décident d'appliquer le principe de l'arrondi en fixant la contribution financière aux frais de fonctionnement des écoles communales à 700.00€ par élève pour l'année scolaire 2016/2017.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

 **Délibération** : Virement de crédit du compte 022 sur le compte 66111 AEP


Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Dépenses imprévues	022		200,00			
Intérêts réglés à l'échéance				66111		200,00
Fonctionnement dépenses			200,00			200,00
		Solde	0,00			

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

 **Délibération** : Virement de crédit des comptes 022 et 6541 sur le compte 66111 AEP

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Dépenses imprévues	022		500,00			
Créances admises en non-valeur	6541		100,00			
Intérêts réglés à l'échéance				66111		600,00
Fonctionnement dépenses			600,00			600,00
	Solde		0,00			

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

 **Délibération** : Virement de crédit du compte 022 sur le compte 739223 COMMUNAL

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Dépenses imprévues	022		179,00			
Fonds de péréquation des ressources				739223		179,00
Fonctionnement dépenses			179,00			179,00
	Solde		0,00			

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

 **Affaires diverses**

- Le maire informe l'ensemble du conseil municipal qu'il est possible de prendre toutes les informations sur la prise de compétence du PLUI par la CCAF, en allant sur le site internet de celle-ci.
- Le maire rend compte d'une réunion à laquelle il a participé dans les locaux du Conseil Départemental. Le but de cette réunion était la création d'un syndicat interdépartemental d'eau potable.

- Le maire rend compte d'une réunion qu'il a tenue à la mairie avec Monsieur Romain DUCUP coordinateur DFIC66 et chef de projet DFIC, au cours de cette réunion il a été question d'un possible débroussaillage par une équipe de l'ONF de la DFIC53.

- Le maire informe que l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a versé à la commune de Saint-Arnac une prime de 1822.00€ pour la bonne gestion de sa station d'épuration.

- Le maire propose la date du 13 janvier 2018 à 18h00 pour présenter les vœux à la population.

- Le maire explique qu'il lui a été demandé d'organiser une journée citoyenne où la population serait sollicitée pour des tâches d'entretien ou d'embellissement de la commune. Après discussion avec le conseil municipal, il a été décidé compte tenu du manque de civisme permanent dont font preuve certains administrés (non-respect du tri sélectif, local poubelle toujours encombré, déjections canines ...) qu'il n'y aurait pas de suite donnée à cette demande.

Fin de la séance à 23h10.

A Saint-Arnac, le 08 décembre 2017

Le Maire,
Guy CALVET

